

Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".



Le Programme Personnalisé de Soins (PPS)

Le Programme personnalisé de soins en cancérologie (PPS) est un document de synthèse, qui doit être remis au patient à la suite de la discussion sur la proposition thérapeutique issue de la RCP.



Programme personnalisé de soins (PPS)

Le Programme personnalisé de soins en cancérologie (PPS) est un document de synthèse, qui doit être remis à tous les malades atteints de cancer à la suite de la discussion sur la proposition thérapeutique issue de la RCP et en relais immédiat du dispositif d'annonce. Il contient le programme thérapeutique comportant les différents traitements anticancéreux (chirurgie, traitements médicaux, radiothérapie, radiologie et endoscopie interventionnelle...) ainsi que les soins de support programmés après évaluation des besoins entre le patient et l'équipe de soins.

PROFESSIONNELS DE SANTE

Proposition OncoPaca-Corse de Plan Personnalisé de Soins régional selon les critères INCa

Les établissements qui souhaitent modifier ou personnaliser ce modèle de PPS peuvent contacter directement le RRC OncoPaca-Corse (Mme Bogusz)

Un volet "soins de support" est intégré au PPS sous la forme d'une fiche de repérage des besoins en Soins de support, outil d'aide à la pratique réalisé par le Groupe de travail régional Sud Paca Corse Soins de Support. Cette partie peut être remplie ultérieurement par l'équipe soignante.

Modèle régional de Plan Personnalisé de Soins (RRC OncoPaca-Corse - novembre 2020) Nouveau

A savoir

Le dispositif d'annonce et le PPS constituent 2 des conditions transversales de qualité obligatoires pour les établissements autorisés au traitement du cancer.

Socle minimal d'informations indispensables

L'INCa a défini un socle minimal d'informations indispensables, mais chaque établissement de santé est libre de l'enrichir. Ce socle contient :

- un volet "INFORMATIONS GÉNÉRALES"**, incluant les informations administratives du patient, les informations générales relatives au document PPS, les informations relatives à la séquence de traitement, les coordonnées du médecin traitant et des autres correspondants utiles ainsi que les coordonnées de la structure de coordination ou d'interface villehôpital et d'une personne référente sur cette structure ;
- un volet "SOINS"** incluant le diagnostic, la date du diagnostic de cancer, le programme thérapeutique et les soins oncologiques de support.

RCP

Le PPS est remis à toute personne atteinte de cancer au moment de la proposition thérapeutique issue de la Réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP).

Il pourra notamment être réadapté en cas de nouvelle RCP (non-réponse ou évolution sous traitement, récurrence, refus de traitement, fenêtre thérapeutique, décision de prise en soins palliatifs...).

<p>DCC</p>	<p>Le PPS doit être transmis aux médecins traitants (d'après les orientations nationales, par messagerie sécurisée via le <u>Dossier Communicant de Cancérologie</u> ou à terme le Dossier Médical Partagé).</p> <p>Il leur permet - ainsi qu'aux autres professionnels de proximité - de suivre le parcours de soins de leurs patients atteints de cancer et de les accompagner de manière optimale dans le cadre de la coordination ville-hôpital.</p>
-------------------	---

Dernière mise à jour le 18 avril 2024

LE SAVIEZ-VOUS ?

> [Il existe un format régional de PPS s'appuyant sur le référentiel INCa](#)

À LIRE



PARCOURS DE SOINS, PRISE EN CHARGE

Le nouveau programme personnalisé de soins (PPS)

23 octobre 2019

> **TOUS LES DOCUMENTS**



PARCOURS DE SOINS, PRISE EN CHARGE

Modèle régional de Plan Personnalisé de Soins - PACA-Corse-Monaco

03 novembre 2020

> **TOUS LES DOCUMENTS**

AGENDA